

Comité Départemental de Canoë-Kayak des Côtes d'Armor



Calendrier Sport-Loisir 2023-2024

date	descriptif	club coordonnateur	Durée	Niveau souhaité	Clubs participants	nombre de kayakistes
D 17/09/23	Journée 100% féminine loisir Rance maritime	CDCK22	Journée			
D 24/09/23	Biathlon Kayak/course à pied	Pole Nautique Loguivy				
D 1/10/23	Journée 100% féminine loisir Stade eau vive Lannion	CDCK22	Journée			
D 8/10/23	Cap Fréhel ou Ebihens	CN Lancieux	Journée mer	jaune		
D 15/10/23	3 h de Dinan	CCKR Dinan	Compétition ouverte à tous	Relais par équipes		
J 19/10/23	Réunion commission sport loisir	Club St Brieuc 20 heures				
D 19/11/23	Bréhat ou Ile d'Er	St Brieuc	Journée mer	jaune		
S 16/12/23	Gouet ou Trieux ou estuaire	St Brieuc ou ??	Journée rivière			
D 14/01/24	Scorff	??	Journée rivière	verte		
D 18/02/24	Trieux ou Gouet	?? ou St Brieuc	Journée rivière			
D 17/03/24	Léguer	Lannion	Journée rivière			
D 7/04/24	Lochrist	CCKR Dinan	Sécurité EV	Ouvert à tous niveaux		
J 11/04/24	Réunion commission sport loisir	Club St Brieuc 20 heures				
D 5/05/24	Baie de Morlaix	LRD	Journée mer			

Contact Comité Départemental de Canoë-Kayak : ctd-cdck22@hotmail.fr - tel : 06 78 30 05 89

Rappel :

Le CDCK22 propose un calendrier, sur la base de rencontres entre Clubs.

Le Club qui accueille n'endosse pas la responsabilité d'encadrement des participants sur l'eau. Le Club coordonnateur prépare un parcours adapté à une pratique loisir pas trop « engagée », pour faire découvrir des lieux de navigation à un maximum de kayakistes. Il envisage des solutions de repli si les conditions sont peu favorables, voire prend la décision d'annuler si les conditions ne permettent pas d'assurer la sécurité. Il informe les participants des dangers éventuels (« briefing » avant l'embarquement) et fixe d'éventuels points de rassemblement sur le parcours où sera prise la décision de poursuivre la sortie prévue ou de la modifier après constat visuel des conditions réelles de navigation sur le site.

Les Clubs participants gèrent leur encadrement, et assurent une régulation en fonction du niveau des personnes qu'ils ont amenées. Chaque Club désigne donc un « référent » (cadre titulaire d'un diplôme fédéral ou personne habilitée par le président du Club) qui participera au « briefing » de début de journée pour prendre les informations indispensables.

Le référent de chaque groupe doit en principe connaître les aptitudes des participants de son Club et fixe les limites en adaptant le parcours proposé si son groupe n'est pas en mesure de réaliser le programme prévu.

Les personnes qui viennent individuellement (sans groupe constitué de leur Club) doivent se joindre à un groupe et se faire connaître auprès du référent de ce groupe.

Chaque participant est titulaire d'un titre fédéral